

CONSEIL DE PROMOTION

En propos préliminaire, la CGT Finances Publiques se demande naïvement l'intérêt de placer un conseil de promotion avant la fin des blocs alors que les stagiaires sont appelés à revenir dessus.

Après une demande intersyndicale d'une neutralisation du dialogue social au niveau national, ce « conseil technique et non social », des mots de M. Ramir (directeur des écoles), a été maintenu.

La CGT Finances Publiques ne se fait pas d'illusion et a du mal à y voir autre chose qu'une tentative de saboter le dialogue social entre les stagiaires et la direction.

Le second conseil de promotion réuni ce jeudi 22/03/2023 à Clermont-Ferrand a vu, dès les mots d'introduction de M. Ramir, directeur des études, la parole syndicale censurée. Passons le quart d'heure d'impolitesse (retard) et un changement de salle au dernier moment sans information confirmant d'ores et déjà le mépris affiché aux organisations syndicales. Cependant la CGT Finances Publiques dénonce et se désole des tentatives de museler et de censurer la parole syndicale surtout au moment où un mouvement social d'ampleur s'exprime dans notre pays.

M. Ramir ne souhaitant pas que nos propos abordent ce contexte social et politique actuel, a prononcé une suspension après une vingtaine de secondes. Vingt secondes pour afficher son mépris de la parole des représentants des stagiaires est un nouveau record.

Cette suspension de séance a duré une heure et n'a rien changé aux propos de notre liminaire et nos revendications.

→ Concernant les revendications que nous avons portées, la première portait sur le rythme infernal des cours, le stress et la souffrance que peuvent ressentir de nombreux stagiaires.

Une fin de non-recevoir nous a été opposée : M. Ramir nous a rappelé que la décision d'écourter la formation à huit mois était une décision qui n'était pas de son ressort. Aucun ajout de TTA n'était envisageable, aucun rallongement de formation : « *évidemment, nous ne répondrons pas à ce sujet* ».

Sur la question des entretiens pour les candidatures à des postes au choix, se bornant à défendre la note applicable aux stagiaires, M. Ramir et Mme Cartier ont tenu à nous rappeler qu'aucune largesse ne serait envisagée. En totale contradiction avec les remarques de M. Ramir, que l'on croirait sortie de la bouche d'un représentant du MEDEF, « *bienvenue dans le monde des postes au choix* » « *c'est la loi de l'offre et de la demande* »... Mme Cartier se refusait à permettre aux stagiaires d'avoir des autorisations d'absence leur permettant de préparer et d'assister à leurs entretiens dans des conditions adaptées à une mise en concurrence rude entre stagiaires et avec les internes, qui eux ont des possibilités statutaires pour être excusés le temps d'un entretien en présentiel.

Ces postes exigent une forte disponibilité que les services exigent déjà de la part des candidats. Pour les bureaux de Centrale et services spécialisés gérant le plus tardivement les candidatures, ils se laissent deux semaines pour faire passer deux séries d'entretien. Obliger les stagiaires à caler les entretiens sur des vendredis après-midi n'est pas réaliste vis-à-vis des enjeux, la nécessité de tricher sur les autorisations d'absence a été balayée d'un revers de la main par Mme Cartier : « *cela relève de la responsabilité des stagiaires* », ce n'est « *pas digne* » de futurs cadres de la fonction publique.

Sur la question du manque de souplesse sur la possibilité de passer l'entretien en visio ou sur une plage horaire compatible avec une assiduité en cours, pour Mme Cartier, est de la faute des recruteurs qui ont connaissance des consignes mais « *ne jouent pas le jeu* » en exigeant du présentiel à des Clermontois ou une convocation chevauchant des heures de cours.

M. Jouffret a concédé que les principes des décrets et notes concernant les postes au choix étaient clairs dans leur rédaction mais problématiques dans leur application.

Quant à la première phase de candidatures des postes au choix de septembre-octobre, malgré la faible rentabilité de l'entreprise (30 affectés pour des centaines de candidatures dans le vide) M. Ramir et Mme Cartier ont fait savoir qu'ils maintiendraient le dispositif qui permet selon eux de désengorger les candidatures de janvier. Les vicissitudes des candidatures sur les postes au choix ont été rejetées intégralement sur la gestion par les services RH des services concernés par la direction de l'ENFIP, du traitement des candidatures à la pression exercée pour mettre un service en premier choix. La CGT Finances publiques condamne une procédure de candidature sur les postes au choix dont le seul aspect clair, c'est de demeurer opaque.

Sur la question de la scolarité des camarades en distanciel, la direction se félicite que la solidarité au sein des groupes sauve les meubles. La solidarité entre collègues pallie en effet aux problèmes liés à la connexion faiblarde et à la difficulté de suivre des cours sur un écran.

Le sujet de la gestion des scolarités des femmes enceintes mériterait un compte-rendu séparé, voire une action concertée au niveau ministériel. Face à une critique circonstancée et une proposition d'assouplir les conditions de scolarité en s'inspirant des initiatives conciliantes de la DGDDI, la direction est partie dans deux extrêmes : ne rien vouloir adapter car il n'est pas possible d'individualiser 1500 scolarités, et ne rien vouloir adapter car cela ne concernerait qu'une ou deux personnes dont les situations sont inconciliables. La réalité est toute autre, les grossesses ne représentant à Noisiel que six collègues dont les cas peuvent être individualisés mais ont en commun de tous mal se passer. Devant ce constat qu'elle semble découvrir, Mme Cartier s'est engagée à prendre en considération les cas qui lui seraient remontés, tout en refusant d'adapter les dates d'évaluations.

M. Ramir semblait choqué de voir la gestion des cas de grossesse qualifiée de gestion « inhumaine, inopportune, irresponsable ». Pourtant, les risques psychosociaux dus au manque de considération, la coûteuse éventualité d'étaler une scolarité sur trois ans, les risques de complications de santé pour la mère et l'enfant à naître sont les conséquences tangibles d'une gestion inhumaine, inopportune, irresponsable. Pour notre part, ce qui nous choque, c'est le manque de considération quant à la souffrance au travail et à l'angoisse de voir sa carrière hachée ou gâchée ou de risquer la fausse couche sous prétexte qu'une scolarité ne peut nullement être adaptée.

La CGT Finances publiques rappelle que le port de vêtements de couleur violette le 8 mars n'a pas de pouvoir magique et n'a pas d'effet déresponsabilisant vis-à-vis de l'intégrité physique des stagiaires dont l'administration a la charge. Si elle se soucie tant de notre intégrité au point de cliquer les sorties des collègues clermontois car « *s'il vous arrive quelque chose, c'est de notre responsabilité* » il s'agirait pour la direction de prendre conscience que cette responsabilité s'applique particulièrement dans des situations où c'est les décisions administratives qui ont un impact direct sur l'état de santé des stagiaires, au-delà d'interprétations rigides et déshumanisée de textes de lois derrière lesquelles un bureaucrate se réfugie volontiers lorsque cela l'arrange pour ne pas avoir à penser à de meilleures alternatives.

La question de la liberté pédagogique des enseignants a été évoquée. La CGT Finances Publiques estime que permettre aux enseignants de développer d'autres méthodes de compréhension pour s'adapter aux différents profils des stagiaires. La direction répond que cela n'est vraiment pas recommandé pour ne pas rajouter d'autres documents.

Cette réponse ne nous semble pas satisfaisante car la direction reconnaît elle-même que le volume de recrutement est tel qu'il faut varier les supports pour s'adapter aux besoins de profils variés. La DGFIP pourrait s'inspirer des pratiques de ministères dont c'est la spécialité, au hasard, le Ministère de l'éducation nationale ? C'est pourquoi la CGT Finances Publiques revendique une plus grande liberté pédagogique pour les enseignants.

LES REVENDICATIONS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

- **La CGT Finances publiques** condamne une politique court-termiste de l'économie de bouts de chandelles néfaste à terme pour l'administration : un stagiaire mal formé, c'est un cadre A mal armé face aux missions qui lui seront confiées, c'est une surcharge de travail pour les collègues qui devront pallier à son manque de formation au lieu de pouvoir compter sur lui comme un apport de force de travail. Quelques mois de scolarité d'économisés, c'est une formation au rabais pour une carrière dans des conditions dégradées : le calcul n'est pas bon, stagiaires et services en sortent perdants.
- **La CGT Finances publiques** condamne une absence totale de dialogue social et de prise en compte des problèmes RH.
- **La CGT Finances publiques** revendique une formation de qualité pour des services publics solides, capables d'exercer leurs missions d'intérêt général.